

Dossier Unique d'inscription 2021/2022

Accueil Périscolaire et Mercredi

MATERNEL 3-6 ans

Ce dossier unique d'inscription vous permet d'inscrire votre enfant en une seule fois :

- A l'accueil périscolaire maternel,
- A l'accueil de loisirs Mercredi maternel

Le dossier d'inscription est à retourner dûment complété et accompagné des justificatifs demandés à l'adresse suivante : **Pas d'inscription si dossier incomplet**

Maison France Service

Service ADPEP 28

38 rue Charles Renard

28 350 St Lubin des Joncherets

Mail : secretariat.saintlubin@pep28.asso.fr

Tel : 02.32.58.15.70.

Avant le 25 juin 2021

Horaires et lieux :

| PERISCOLAIRE | MATIN | SOIR | | | |
|--|-----------------|----------------------|----------------|-----------------|-----------------|
| Ecole du Clos du Village | 7h15- 8h45 | 16h25- 18h30 | | | |
| Ecole du Loup de la Garenne | | | | | |
| MERCREDI | Garderie | Matin + repas | Journée | A.Midi | Garderie |
| Centre de Loisirs du Haut Venay | 7h15- 9h00 | 9h00-13h30 | 9h00- 17h00 | 13h45- 17h00 | 17h00- 18h30 |

L'inscription à l'accueil périscolaire et extrascolaire est obligatoire avant toute fréquentation, elle est à renouveler chaque année.

Le règlement intérieur est consultable sur internet site des PEP28 www.lespep28.org.fr , le site de la mairie de St Lubin des Jts www.ville-saint-lubin-des-joncherets et disponible aux accueils.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Parent 1: NomPrénom.....

Adresse :

Téléphone fixe : Portable :.....

Téléphone professionnel : Poste :.....

Adresse mail (en majuscule).....

Parent 2 : Nom.....Prénom.....

Adresse :

Téléphone fixe : Portable :.....

Téléphone professionnel :Poste :.....

Adresse mail (en majuscule).....

Situation de famille :

Marié(e) En couple Célibataire Divorcé(e)/ Séparé(e) Autre

Nombre d'enfants à charge :

En cas de divorce et litiges familiaux : Quel parent a la garde de l'enfant* ? Père Mère

***Joindre une copie du jugement**

A qui doit-on adresser la facture ? Père Mère

Coordonnées du médecin traitant.....

N° Allocataire CAF : ou feuille d'imposition

L'enfant fait-il l'objet d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) ?

Oui Non

Si oui, PAI valable jusqu'au:

| ENFANT 1 3 / 6 ans | | ENFANT 2 3 / 6 ans | | ENFANT 3 3 / 6 ans | |
|----------------------|--|----------------------|--|----------------------|--|
| NOM | | NOM | | NOM | |
| PRENOM | | PRENOM | | PRENOM | |
| DATE DE NAISSANCE | | DATE DE NAISSANCE | | DATE DE NAISSANCE | |
| SEXE | | SEXE | | SEXE | |
| NOM ECOLE | | NOM ECOLE | | NOM ECOLE | |
| CLASSE | | CLASSE | | CLASSE | |

Le choix du tarif « forfait » ou « occasionnel » est définitif pour l'année scolaire.

Le choix « forfait »

Le choix du forfait entraîne une facturation lissée et mensualisée de septembre à juin et votre place est réservée pour l'année. Aucune modification ne pourra avoir lieu en cours d'année sauf déménagement ou perte d'emploi.

Pour les enfants fréquentant l'Accueil Périscolaire et Mercredi « au forfait », le dossier unique d'inscription suffit. La place sera réservée pour l'année : Périscolaire matin ou soir, matin et soir, mercredi de l'année.

Le choix « occasionnel »

Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire en occasionnel ou accueil mercredi en occasionnel devront systématiquement s'inscrire auprès du service Pep28 par le biais du coupon planning à disposition à la Maison France Service ou aux accueils ou sur internet.

Attention : le délai d'annulation ou de modification doit être fait au plus tard 72h avant.

La facture sera établie en fonction du coupon planning rempli par la famille (sauf sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant sous 48 h maximum).

Remplir et rendre le coupon planning occasionnel au plus tard le mercredi 17h30 pour la semaine suivante de la venue de l'enfant et sous réserve de places disponibles.

Pour accéder à l'accueil loisirs, les familles doivent formaliser l'inscription auprès du service Enfance Jeunesse au moyen de ce dossier unique.

Nous allons mettre en place le portail famille, portail où vous aurez la possibilité de réserver, modifier et régler la facture en ligne. Vous serez informé ultérieurement de la démarche à suivre.

INSCRIPTION A L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'Association des PEP 28 vous propose un accueil périscolaire dans la limite des places disponibles.

Vos besoins sont-ils réguliers ou occasionnels ? (cf Règlement Intérieur)

Accueil Régulier (tous les matins, tous les soirs ou tous les matins et soirs)

| PÉRISCOLAIRE | MATIN | | | | SOIR | | | |
|-----------------|-------|-------|-------|----------|-------|-------|-------|----------|
| | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
| Enfant 1 | | | | | | | | |
| Enfant 2 | | | | | | | | |
| Enfant 3 | | | | | | | | |

Accueil Occasionnel

Je souhaite avoir accès au portail famille pour réserver en ligne

INSCRIPTION MERCREDI

L'Association des PEP 28 vous propose un accueil de loisirs le Mercredi dans la limite des places disponibles.

Vos besoins sont-ils réguliers ou occasionnels ? (cf Règlement Intérieur)

Accueil Régulier (tous les mercredis de l'année scolaire)

| | MERCREDI | | |
|-----------------|---------------|--------|---------|
| | Matin + repas | A.midi | Journée |
| Enfant 1 | | | |
| Enfant 2 | | | |
| Enfant 3 | | | |

Accueil Occasionnel

Je souhaite avoir accès au portail famille pour réserver en ligne

INSCRIPTION AUX ACCUEILS DE LOISIRS PETITES ET GRANDES VACANCES

Des dates d'inscriptions définitives vous seront communiquées fin Septembre pour l'année scolaire 2021-2022.

Attention : Une inscription est obligatoire pour chaque période de vacances (cf règlement intérieur)

Justificatifs à communiquer avec le dossier :

- ✓ attestation assurance responsabilité civile pour l'année 2021-2022
- ✓ fiche sanitaire de liaison (document ci-joint dûment complétée avec copie des vaccinations)
- ✓ N°CAF, ou feuille d'imposition permettant de définir le quotient familial de la famille
- ✓ Photo d'identité

Nous attestons sur l'honneur l'authenticité des renseignements ci-dessus, et nous nous engageons à signaler tout changement significatif dans notre situation.

L'Association des PEP 28 souhaiterait mettre en place un comité des usagers des services périscolaires, extrascolaires, c'est une instance de démocratie participative. Les parents participants peuvent s'exprimer, être écoutés et de faire des propositions pour améliorer les actions. Souhaitez-vous participer au comité des usagers ?

OUI

NON

Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter tant pour moi que pour mon enfant le Règlement Intérieur en vigueur dans l'accueil.

La signature de ce document vaut l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur de l'accueil de loisirs Elémentaire Périscolaire et Extrascolaire de l'Association des PEP 28

Dans le cadre de la protection des données (rgpd), les parents doivent désormais donner l'autorisation aux services des PEP 28 de consulter et de recueillir les informations les concernant sur le site de la CAF.

J'autorise, Parent 1 Parent 2

L'association ADPEP 28 à recueillir des informations me concernant auprès de ma CAF, dont mes ressources N-2, le nombre d'enfants à charge, le nombre d'enfants en situation de handicap bénéficiant de l'Aeeh, afin de calculer le tarif horaire applicable dans le cadre de l'Accueil de loisirs de Saint Lubin des Joncherets et à conserver des copies d'écran de cette consultation pendant 5 ans.

A Le

Signatures :

Responsable légal

Parent 1 :

Parent 2 :

ACCES PORTAIL FAMILLE

Je soussigné(e).....

Titulaire de l'autorité parentale de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Ecole :

Souhaite avoir accès au Portail Famille sur l'année 2021/2022 afin de réserver, payer ou prévenir de tout changement concernant l'adresse, n° de téléphone, mail (en majuscule).....

Date

Signature